

## **Cahier des charges *C'est mon patrimoine ! 2026* DRAC et DREETS Nouvelle-Aquitaine**

L'opération *C'est mon patrimoine ! 2026* est organisée en partenariat entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Elle est mise en œuvre dans le cadre des objectifs communs de cohésion sociale, d'accès à l'offre culturelle des personnes qui en sont les plus éloignées et de participation des habitants à la vie culturelle.

### **Contexte et objectifs**

Les patrimoines (musées, monuments, archives, sites archéologiques, architectures et mobiliers de proximité, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, traditions et savoir-faire d'un territoire, etc.) sont présents sur l'ensemble des territoires et s'inscrivent dans une proximité étroite avec les habitants.

S'appuyant sur l'intervention d'artistes, de scientifiques, de professionnels de la culture, des métiers du patrimoine, de la médiation, de l'éducation, de la jeunesse et du lien social, *C'est mon patrimoine !* doit permettre aux jeunes et à leurs familles de s'approprier de façon originale, par la pratique artistique, les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs collections.

*C'est mon patrimoine !* contribue à l'émancipation et l'épanouissement des jeunes par les arts et la culture. Il repose sur les trois piliers de l'EAC que sont la rencontre avec les artistes et les œuvres, la connaissance des arts et du patrimoine, et la pratique artistique.

L'opération vise à couvrir la diversité des territoires, urbains, périphériques et ruraux et à toucher des publics diversifiés, en prenant en compte la pluralité des patrimoines, en les faisant dialoguer avec des propositions singulières et innovantes de pratiques artistiques et culturelles. La priorité reste de susciter l'envie de découvrir et d'accéder à des lieux patrimoniaux dont la fréquentation spontanée par les publics visés rencontre des freins.

## Caractéristiques du projet

### Modalités de construction du projet

- Le projet repose sur la **co-construction entre trois acteurs relevant, pour l'un, du champ patrimonial, pour l'autre, du champ artistique et pour le troisième, du champ social/jeunesse**. Ce temps de la co-construction est précieux afin de favoriser une culture commune, de comprendre les attentes et objectifs des différents acteurs concernés et de proposer **un projet en prise avec le lieu patrimonial c'est-à-dire ancré et en lien direct avec les enjeux scientifiques de ce dernier**. Cette opération peut également constituer une opportunité pour construire sur le territoire un réseau de partenaires susceptibles de mutualiser les moyens et l'expertise afin de développer des actions innovantes.
- **Les activités se déroulent sur un site patrimonial (ou plusieurs), et peuvent aussi relever de pratiques du patrimoine culturel immatériel inscrites à l'Inventaire national de l'Unesco**. Le projet peut être porté juridiquement par l'établissement patrimonial ou l'un de ses partenaires. Le projet doit mentionner le type de patrimoine concerné et la pratique artistique associée. *C'est mon patrimoine !* a pour vocation de **renforcer le dialogue entre les professionnels du patrimoine, les partenaires artistiques et les encadrants des groupes** pour aller à la rencontre des publics. Une attention particulière est portée à la qualité de la médiation mise en œuvre, à l'implication des professionnels du patrimoine et à la place laissée à la créativité et à l'innovation, pour proposer une activité éveillant la curiosité des participants et leur donnant envie de renouveler l'expérience.
- **Une sensibilisation préalable des acteurs est attendue pour chaque projet**, notamment des animateurs encadrant les jeunes. Un projet se donnant également l'ambition de former les acteurs du territoire sera particulièrement apprécié. Cette formation peut être dispensée par l'établissement patrimonial, par une structure d'accueil de jeunes et/ou un réseau d'éducation populaire, dans le cadre d'un seul projet ou pour un territoire plus vaste et pour plusieurs projets mutualisés.

### Bénéficiaires

L'opération est destinée aux **groupes d'enfants et de jeunes de 6 à 18 ans**.

*Seront privilégiés les projets bénéficiant aux publics issus des territoires prioritaires : quartiers prioritaires de la politique de la ville et territoires ruraux.* Au-delà des crédits DRAC, pour bénéficier du financement spécifique des **crédits politique de la ville** (ANCT-DREETS), le projet doit concerner **au moins 60 % de jeunes issus des quartiers politique de la ville**. Selon la nature des partenariats noués, les parents et les familles peuvent être associés à la réalisation. Les bénéficiaires doivent être identifiés et le partenariat doit être noué au moment du dépôt du dossier.

### Durée / Temporalité

**Les activités se dérouleront durant le temps extrascolaire**, sur tous les temps de vacances scolaires (pas uniquement sur la période estivale), jours isolés dans l'année (mercredis, samedis) **ou périscolaire**. Le projet global s'inscrit **sur une durée d'au moins 7 jours pour un groupe identifié de participants**. Il doit proposer un format indépendant de la programmation usuelle du lieu patrimonial. **La production de traces et restitutions est encouragée**. Cette restitution, à laquelle sont conviés les familles, et si possible le grand public, peut prendre une diversité de formes à imaginer avec l'ensemble des partenaires et des participants. Les manifestations nationales du ministère de la Culture (Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'Architecture, Journées européennes de l'archéologie), peuvent présenter une opportunité de valoriser les réalisations auprès d'un large public.

## **Financements**

Le projet repose sur plusieurs financements (collectivités territoriales, mécénat, etc.). Il est rappelé que les subventions de l'État ne peuvent couvrir plus de 80 % du budget prévisionnel du projet. Pour les structures ayant obtenu une subvention DRAC dans le cadre de *C'est mon Patrimoine !* en 2025, l'attribution d'une subvention au titre de 2026 est conditionnée par la présentation d'un bilan à transmettre impérativement en amont via ce formulaire :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/compte-rendu-subvention>

Il en va de même pour les bénéficiaires bénéficiant d'une subvention DREETS en 2025. Le bilan doit être transmis via la plateforme Dauphin, qui sera accessible à partir de la mi-mars 2026.

## **Sélection des projets**

### **Candidatures**

Le dispositif est piloté en Nouvelle-Aquitaine par la DRAC et par la DREETS.

**Les candidats sont invités à consulter le volet régional sur le site du ministère de la Culture pour y retrouver les modalités précises de candidature et le calendrier.**

<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/C-est-mon-Patrimoine>

Les candidatures seront examinées par une commission régionale, composée a minima de représentants de la DRAC et de la DREETS.

- ✓ **Clôture de l'appel à projets : 13 avril 2026**
- ✓ **Commission : 27 avril 2026**
- ✓ **Informations des résultats aux structures : mi-mai 2026**

### **Communication**

Toute communication réalisée par les organisateurs des projets dans le cadre de *C'est mon patrimoine !* devra faire apparaître le logo de la préfecture et le logo de l'opération.

### **Bilans**

Dès la fin des activités, un compte-rendu d'emploi de subvention devra être produit selon les modalités indiquées lors de la notification de soutien aux projets. Son absence compromettra le renouvellement du soutien l'année suivante.

Il est rappelé aux porteurs de projets que tous les justificatifs et factures relatifs au projet doivent être conservés.